

Le suicide assisté en débat au parlement allemand

BERLIN (AFP) - La chambre haute du parlement allemand a été saisie vendredi d'un projet de loi visant à interdire l'assistance organisée ou commerciale au suicide sur fond de polémique après le suicide médiatisé d'une femme de 79 ans.



Bettina S., une Allemande de 79 ans qui s'est suicidée le 28 juin 2008, conseillée par Roger Kusch, ancien ministre de la Justice de l'Etat régional de Hambourg (nord). (© AFP/Archives - null)

Au Bundesrat, plusieurs Etats régionaux, dont la très catholique Bavière, proposaient de punir de trois ans de prison toute personne créant "une association visant à procurer à autrui l'occasion de se suicider".

Le débat, qui couve depuis des années, a été relancé ce week-end par le suicide d'une septuagénaire lasse de la vie mais sans problèmes de santé particuliers. Elle avait été conseillée par un défenseur actif de l'euthanasie, Roger Kusch, ancien ministre de la Justice de l'Etat régional de Hambourg (nord).

Ce dernier -- qui n'était pas présent au moment du suicide -- a ensuite diffusé à la presse des extraits des vidéos tournées lors de ses entretiens avec la femme qui affirmait ne pas vouloir finir en maison de retraite.

L'affaire a suscité une avalanche de réactions dans un pays où le suicide n'est pas interdit, mais que l'expérience du nazisme et de ses pratiques eugéniques -- qui se sont soldées par la mort de quelque 100.000 personnes, notamment des malades mentaux -- a rendu extrêmement méfiant envers l'euthanasie qui demeure interdite.

La chancelière conservatrice Angela Merkel était intervenue dans le débat mercredi. "Je suis tout à fait contre le suicide assisté, sous n'importe quelle

forme," a-t-elle déclaré à la chaîne N24.

C'est "malade et inhumain", a affirmé pour sa part la ministre de la Justice de Bavière, Beate Merk, tandis que le président de l'Ordre des médecins, Jörg-Dietrich Hoppe, qualifiait Roger Kusch de "cynique arrogant".

"Nous voulons pénaliser ce commerce cynique avec la mort", a affirmé vendredi à la radio Deutschland Kultur la ministre de la Justice de l'Etat de Thuringe, Marion Walsmann.

Les changements de législation envisagés par le parlement ne visent pas, en premier lieu, M. Kusch, qui conseille à titre personnel et gratuitement les personnes voulant en finir avec la vie mais évite de les aider matériellement, ce qui est illégal.

Les législateurs souhaitent plutôt éviter de voir des organisations comme Dignitas, une association suisse d'aide au suicide, offrir conseils et assistance active.

Dignitas a défrayé la chronique ces dernières années en Allemagne en acceptant d'aider des Allemands à mourir.

En octobre, elle avait notamment aidé deux Allemands à mettre fin à leurs jours dans leurs véhicules stationnés en bordure de route en Suisse.

Publié le: 04/07/2008 à 13:24:49 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/suicide-assiste-a133554.html>